

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8498 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Veut

Nom & Prénom : SAXINA DEKKAR

Date de naissance : 08.08.1971

Adresse :

Tél. : 061352962 Total des frais engagés : 399 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BERSSETTI Mustapha
Médecine Générale
Bc E.N° 17 Hay Ry Bachir
Tel: 70.46.94-CASABLANCA

Date de consultation : 28/01/2021

Nom et prénom du malade : DEKKAR SANINA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 29/12/2020 Casablanca

Le : 29/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :

LS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02/2021	En	Ch	100000	Dr Médecin 17/02/2021

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Pharmacie de la AL Rue 191 Boudjellal RC 434560161:05229310 CE: 0021775620000.</i>	<i>26/06/2014</i>	<i>Pharmacie de la AL Rue 191 Boudjellal RC 434560161:05229310 CE: 0021775620000.</i>	<i>239,60</i>
	<i>02/07/2014</i>	<i>Pharmacie de la AL Rue 191 Boudjellal RC 434560161:05229310 CE: 0021775620000.</i>	<i>239,60</i>
	<i>02/07/2014</i>	<i>Pharmacie de la AL Rue 191 Boudjellal RC 434560161:05229310 CE: 0021775620000.</i>	<i>239,60</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mostapha MERSSETI

Ex. médecin Interne de l'Hôpital de Gisors France
Ex. médecin Chef des F.A.R.

Médecine Générale

Bd (E), N° 17, Hay Moulay Rachid 3
Casablanca - Tél.: 05 22 70 46 94

الدكتور المصطفى المرسيطي

طبيب داخلي سابق بمستشفى جيزور بفرنسا
طبيب رئيسي سابق بالقوات المسلحة الملكية

الطب العام

شارع (و) رقم 17 - حي مولاي رشيد 3
الدارالبيضاء . الهاتف : 055 22 70 46 94

Casablanca, le :

88/01/2021

الدارالبيضاء

DEKKAAR SAKINA

~~Dr. Mostapha MERSSETI~~
Docteur Najoua ADILLE
Pharmacie FATMA
N° 48 Rue 191 Bd Oued Lebou Oule
PC 434560 Tél. 05 22 93 10 2
ICE : 0021 5620000

~~Exox 500 mg~~

~~100 mg lemsu~~

~~350 mg Rimonil 1 g~~

~~100 mg n.~~

~~350 mg Cortado~~

~~200 mg lemsu 400 mg dilti nerve dch~~

~~100 mg Rimonil 1 g~~

~~500 mg lemsu 500 mg Clenil forte~~

~~100 mg~~

~~Docteur Najoua ADILLE~~

~~Pharmacie FATMA~~

~~N° 48 Rue 191 Bd Oued Lebou Oule~~

~~PC 434560 Tél. 05 22 93 10 2~~

~~ICE : 0021 5620000~~

Dr. MERSSETI MUSBADA
Médecine Générale
Bd E.N. 17 Hay Moulay Rachid
Tél: 05 22 70 46 94 - CASABLANCA

Lot n°: 008P021B
Pér.: 02-2023
P.P.V: 45 DH 30

LOT: 20069 PER: 01/2023
PPV: 100,10 DH

86,50

PPV (DH):

LOT N°:

UT. AV:

AMM N°: 264/12DMP/21/NCN

93,00

LOT N°:

UT. AV:

PPV (DH):

34,70

264/12
04/2023
34,70